Délibération N° : 2026/076

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Par suite d'une convocation en date du 18 septembre 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 24 septembre 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :
MEUNIER Ingrid, ARCHAIMBAUD Fabrice, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ERVAS Gilles, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, ESPINASSE Patrice, BETHENOD Quentin, BLACHON Jean-Paul, DUFOUR Maxime, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, DAUSSY Michael, DURAY Eric, OSSEDAT Nathalie, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir : VIETTI Dominique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE LOIRE POUR L'ANNEE 2027 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et l'association Initiative Loire ;

Entendu Monsieur le Président qui soumet à l'assemblée le rapport suivant :

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé est partenaire de l'association Initiative Loire, structure membre du réseau Initiative France dont la mission consiste à accompagner et financer les projets de création, de reprise et de développement d'entreprises sur le territoire ligérien.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat local, la collectivité souhaite renouveler ce partenariat afin de favoriser la création et la reprise d'activités économiques, de faciliter l'accès au financement des porteurs de projets et de sécuriser leur parcours entrepreneurial grâce à un accompagnement renforcé.

La convention prévoit la poursuite des engagements réciproques des parties. La Communauté de Communes du Pays d'Urfé s'engage notamment à orienter les porteurs de projets vers les dispositifs proposés par Initiative Loire et à participer à la dynamique partenariale locale, tandis que l'association assure l'accueil, l'expertise, l'accompagnement des entrepreneurs, l'organisation des comités d'agrément, l'octroi de prêts d'honneur ainsi que le suivi des bénéficiaires durant les premières années de leur activité.

Le partenariat s'accompagne d'une participation financière communautaire d'un montant total de 2 600 €, répartie comme suit :

-1 300 € destinés à alimenter le fonds de prêts d'honneur mobilisé au bénéfice des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire ;
-1 300 € destinés au financement des missions d'accompagnement, d'expertise et de suivi assurées par l'association.

Ce partenariat contribue au maintien d'une offre de proximité au service des entrepreneurs, au renforcement du tissu économique local et à la complémentarité des outils d'accompagnement déployés par le Service Unifié Économie Emploi Urfé Aix Isable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Initiative Loire pour l'année 2027.

Article 2 : D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'association Initiative Loire.

Article 3 : D'attribuer à l'association Initiative Loire une participation financière d'un montant total de 2 600 €, répartie à hauteur de :

- 1 300 € au titre de l'alimentation du fonds de prêts d'honneur ;
- 1 300 € au titre des missions d'accompagnement des porteurs de projet.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 24 septembre 2026

Le Président,
Charles LABOURE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,
Jérôme CHARBONNIER

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026

042-244200820-DE_076_2026-DE
A G E D I